

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 2 2 / 20 - 07 Séance du 1 3 AVR 2007

FONDS DE SOUTIEN AUX COLLOQUES ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES SOUTIEN A L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général.

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5¢/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU le rapport n°2007/I-2°/02 du 15 décembre 2006 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 21 000 € à l'Université de Haute-Alsace dont :
 - 1 000 € pour l'organisation du 5^{ème} colloque du Groupe Français des Argiles,
 - 1 000 € pour l'organisation du colloque POLYRAY 2007,
 - 1 000 € pour l'organisation du colloque AREF (Actualité de la Recherche en Education et Formation),
 - 4 800 € pour l'organisation des 5èmes rencontres alsaciennes de mathématiques et physique (RAMP 5)
 - 4 500 € pour l'organisation du 8ème séminaire du Centre de Recherche sur l'Europe Littéraire « Entre fracture, terreur et passion : la construction de l'espace européen »,
 - 4 000 € pour l'organisation des Nouveaux Séminaires Pasquali n°7,
 - 1 000 € pour l'organisation des journées d'histoire naturelle « une décennie de l'industrialisation »,
 - 3 700 € pour l'organisation du colloque international « Fragment d'un discours républicain le vocabulaire politique du monde parlementaire au XVIIIème siècle »,

Autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 80521, nature 65737, fonction 23 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire Réception par la Frécet 1. 3. AVR 2007 Publication 2 U. AVR 2007 Pour le Frécet de Carlos Général	LE PRESIDENT
Ludovic LIONS	Charles BUTTNER